

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 28

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pouvoir :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1 (DI PONIO Caroline) / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1er SEPTEMBRE 2026.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur THÉVENON Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026.

PRÉSENTS : THÉVENON Jean-Marie, BAGUET GALLON Yoann, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISSETI Martine, HORNY Pierre-Alain, ROCHE Virginie, ROY Anita, BALAN Jean-Baptiste, PERRIN Joris.

EXCUSÉS :

ABSENTS :

POUVOIRS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROY Anita

Monsieur BAGUET GALLON Yoann, 1^{er} adjoint, rappelle que le tarif comprend :

1h20 d'accueil périscolaire + repas	Tarif Commune	PANIER REPAS fourni par la famille Tarif commune PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	Tarif Externe	PANIER REPAS fourni par la famille Tarif Externe PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
QF < 900 € :	4,96 € (3,25 € + 1,71 €)	2,51 €	5,45 €	2,76 €
QF 901-1200 € :	5,53 € (3,81 € + 1,72 €)	2,67 €	6,08 €	2,94 €
QF > 1200 € :	6,06 € (4,33 € + 1,73 €)	2,82 €	6,65 €	3,10 €

- Une participation au coût du repas facturé par le traiteur,
- Une heure et vingt minutes de garderie de 11 h 30 à 13 h 20.

Monsieur BAGUET GALLON Yoann rappelle que le traiteur a appliqué une augmentation sur les tarifs 2025/2026 et que la commune a réalisé un ajustement des tarifs du repas, l'année dernière.

Un appel d'offre concernant la fourniture des repas devra être fait sur les semaines à venir, afin d'assurer la prestation à partir de la rentrée 2026.
A ce titre nous pouvons nous attendre, à une hausse du tarif des repas.

Monsieur BAGUET GALLON Yoann propose de ne pas appliquer de hausse sur le tarif du repas dans l'attente du résultat de l'appel d'offre, et de modifier les tarifs cantine conformément à la hausse des tarifs d'accueil du périscolaire.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** les tarifs de la cantine à compter du 1er septembre 2026 comme ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} Septembre 2026 comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 11 mai 2026

La secrétaire de séance,
ROY Anita



Le Maire,
THÉVENON Jean-Marie

